

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 864**24 août 2004****SOMMAIRE**

AAE Freightcar, S.à r.l., Luxembourg	41472	Eucosider Commercial S.A., Pétange	41467
Agenor S.A.H., Luxembourg	41449	Eukar Holding S.A., Luxembourg	41459
AIN Finanzholding S.A., Grevenmacher	41426	Euroheat Holding S.A.	41456
Allgemeine-Generatoren-Energie S.A., Esch-sur-Alzette	41466	European Planning Associates Luxembourg "EPAL" S.A.H., Luxembourg	41451
AMS Laboratories Europe S.A., Luxembourg	41434	Européenne de Distribution S.A.H., Luxembourg	41463
AMS Laboratories Europe S.A., Luxembourg	41434	Eurostaim S.A., Esch-sur-Alzette	41465
Ana S.A., Luxembourg	41447	Eurostaim S.A., Esch-sur-Alzette	41465
Ana S.A., Luxembourg	41447	Executive Search Company S.A., Luxembourg ..	41436
Ana S.A., Luxembourg	41447	Faberlic International S.A., Luxembourg	41426
Anaconda S.A.H., Luxembourg	41448	Farad International S.A., Luxembourg	41464
Anaconda S.A.H., Luxembourg	41449	Finholding S.A., Luxembourg	41427
Arcelor International Export S.A., Luxembourg ..	41462	Foto Imaging System, S.à r.l., Luxembourg	41445
Backstein Finanzgesellschaft AG, Luxembourg ..	41452	Foto Imaging System, S.à r.l., Luxembourg	41445
Best Fortune, S.à r.l., Luxembourg	41466	GAIA Conseil S.A., Luxembourg	41446
Blakeney Investors, Sicav, Luxembourg	41469	Glasspack Investors S.A., Luxembourg	41426
Blakeney Investors, Sicav, Luxembourg	41472	Guetti & van der Vlugt, S.e.n.c., Koerich	41431
Bonzba Holdings S.A., Luxembourg	41433	Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg ..	41443
Capresia S.A., Luxembourg	41453	Handlowy Investments II, S.à r.l., Luxembourg ..	41443
CEREP Louveciennes, S.à r.l., Luxembourg	41455	Handlowy Investments S.A., Luxembourg	41457
Clémentina Finance S.A., Luxembourg	41454	Handlowy Investments S.A., Luxembourg	41457
COGIVIM S.A., Compagnie Générale de Gestion de Valeurs Immobilières, Mondorf-les-Bains ..	41439	Heco S.A., Luxembourg	41455
Compagnie Financière Montchoisi S.A.H., Luxembourg	41448	Hydrosol S.A.H., Luxembourg	41454
Compartin S.A., Luxembourg	41463	ICRED, International Company for Real Estate Development S.A., Luxembourg	41449
Copagest S.A., Luxembourg	41448	Icare S.A.H., Luxembourg	41455
Coravit AG, Luxembourg	41460	Immobilière Colimex S.A., Bridel	41465
Cosylux S.A., Bertrange	41435	Imolina S.A., Luxembourg	41463
Cosylux S.A., Bertrange	41436	Industriale Tre S.A., Luxembourg	41462
Dharma Investment S.A., Luxembourg	41442	Intelicom S.A., Luxembourg-Kirchberg	41451
Dorsol S.A., Luxembourg	41441	Investal Holding S.A., Luxembourg	41458
E.C.C. Euro Corporate Consulting S.A., Luxembourg	41444	JD Farros Group (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41464
Efor, S.à r.l., Luxembourg	41443	John Zink International Luxembourg, S.à r.l., Dudelange	41446
ELISE - Electra Institutional Services S.A., Luxembourg	41466	Kailoua S.A., Luxembourg	41430
Electro Nelca, S.à r.l., Differdange	41466	Kekkonen S.A.H., Luxembourg	41464
EME S.A., Luxembourg	41460	Kekkonen S.A.H., Luxembourg	41464
Epoque Solutions S.A., Luxembourg	41450	Kenross Lux S.A., Luxembourg	41462
		Kepler Pos S.A., Luxembourg	41456

King Charter S.A., Luxembourg	41434	S.G.P.M. International S.A., Luxembourg	41445
Konya S.A.H., Luxembourg	41461	S.L. Invest, S.à r.l., Luxembourg	41450
Lica Lux et Cie S.A., Luxembourg	41447	S.L. Invest, S.à r.l., Luxembourg	41450
Lime Invest & Co. SNC, Luxembourg	41437	Saint Hubert S.A., Luxembourg	41431
Logistik & Rechnungswesen Beratung S.A., Luxembourg	41449	(Le) Shelter, S.à r.l., Luxembourg	41452
Melvic Group S.A., Luxembourg-Kirchberg	41450	Sigma Pool A.G., Luxembourg	41458
Mikean S.A., Dudelange	41465	Société du Parking Guillaume S.A., Luxembourg	41466
Moda Brand Holding S.A., Luxembourg	41427	Sogega PME, S.e.n.c., Luxembourg	41450
Moda Brand Holding S.A., Luxembourg	41427	Solideal International S.A., Luxembourg	41460
Nationwide Management Services S.A., Luxembourg	41462	Solvay Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	41454
NBK Holding S.A., Luxembourg	41460	Stallion Investments S.A., Luxembourg	41459
Orfeilles S.A., Luxembourg	41438	Syntech S.A.H., Luxembourg	41461
Overseas Social Security S.A., Luxembourg	41459	Techcap Vent, S.à r.l.	41455
Overseas Social Security S.A., Luxembourg	41459	Telcom G.I.E., Luxembourg	41453
P.P.I.L. S.A., Luxembourg	41426	(Les) Terrasses du Grund S.A., Luxembourg	41428
Pal International S.A., Luxembourg	41472	Themis S.A., Luxembourg	41461
Pecoma International S.A., Luxembourg	41446	TKM Holding A.G., Luxembourg	41458
Pecoma International S.A., Luxembourg	41446	Top Roule Holding, S.à r.l., Luxembourg	41456
PIC- Pantheon Investments Consulting S.A., Luxembourg	41444	Toucan S.A., Luxembourg	41460
Production Christian Gallimard S.A., Luxembourg-Kirchberg	41442	Tromed S.A., Luxembourg	41461
Promopart, S.e.n.c., Luxembourg	41452	Turbo Wash S.A., Remich	41443
Resultex S.A.H., Luxembourg	41451	Varama Investment S.A., Luxembourg	41442
Rive Droite S.A., Luxembourg	41435	Verneuil S.A., Luxembourg	41457
Rubens Holding S.A., Luxembourg	41452	Verneuil S.A., Luxembourg	41462
S.G.P.M. International S.A., Luxembourg	41444	Vestris International S.A.H., Luxembourg	41453
		Wassila Investments S.A., Strassen	41467
		Wine Concept S.A., Luxembourg	41461
		Wonderview S.A., Luxembourg	41439

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.405.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.
Signature.

(052725.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

FABERLIC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme - Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 97.041.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.
Signature.

(052731.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

GLASSPACK INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.217.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.
Signature.

(052741.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

AIN FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6725 Grevenmacher, 3, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 76.652.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.
Signature.

(052745.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

FINHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.519.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2003

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05445. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052384.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.431.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue le 29 juin 2004

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de MODA BRAND HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Michele D'Antuono ayant son domicile professionnel 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société et ce avec effet immédiat;

Monsieur Franco Orlandi ayant son domicile professionnel 18, Lungotevere Flaminio à I-00196 Rome de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;

Monsieur Angelo Raffaele Votino ayant son domicile professionnel Zona Industriale, I-86090 Pettoranello di Molise (Isernia) de sa fonction d'administrateur et ce avec effet immédiat;

- de donner décharge à l'administrateur-délégué et aux administrateurs sortants pour l'exercice de leur mandat jusqu'à leur démission;

- de nommer:

Monsieur Pietro Soressi ayant son domicile, 117 Strada della Volpara Roncaglia à 129100 Piacenza (Italie);

Madame Tiziana Saltarelli, ayant son domicile, 60 Strada della Volpara Roncaglia à 129100 Piacenza (Italie);

Madame Loredana Vanni, ayant son domicile, 2 Via De Nicola Enrico à I-28845 Domodossola (Italie);

en qualité d'administrateurs de la société et ce avec effet immédiat; leur fonction expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires se tenant en l'an 2009;

- d'autoriser le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Monsieur Pietro Soressi qui pourra engager la société par sa seule signature;

- de ne pas allouer de tantièmes pour l'année 2004.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

MODA BRAND HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00250. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052622.3/850/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

MODA BRAND HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.431.

—
Extrait de la résolution du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juin 2004

Au Conseil d'Administration de MODA BRAND HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- en vertu de l'autorisation préalable donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires tenue ce même jour, de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à Monsieur Pietro Soressi, ayant son domicile 117 Strada della Volpara Roncaglia à I-29100 Piacenza (Italie), qui pourra engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

MODA BRAND HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00251. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052623.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

LES TERRASSES DU GRUND S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 7, rue Bisserwee.

R. C. Luxembourg B 101.357.

—
STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt quatre mai.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mai 2004, le numéro de son répertoire sera formalisé en temps de droit

Représentée par Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg

Et représentée par Madame Chantal Dal Pino épouse Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg,

Agissant comme administrateurs de la prédite société, fonction à laquelle ils ont été nommés à la suite de l'acte constitutif prêté et déclarant avoir tous les pouvoirs à l'effet des présentes.

Non présents, ici représentés par Madame Anne Lafontaine, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch sur Alzette en date du 18 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

- Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg

Non présent, ici représenté par Madame Anne Lafontaine, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 18 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

- Madame Chantal Dal Pino épouse Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg

non présente, ici représentée par Madame Anne Lafontaine, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 18 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège Social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous dénomination LES TERRASSES DU GRUND S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg Grund.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la gestion et l'exploitation de restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a pour objet l'importation, l'exportation et la commercialisation en général de tous produits alimentaires de boissons et accessoires, ainsi que tout matériel pour débit de boissons et restaurants.

Elle a en outre pour objet la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires,

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées,

La location de véhicules soit à titre professionnels, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel;

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement,

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, analogue ou connexe, et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

Titre II - Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 32.000,- Euros (trente deux mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 32,- Euros (trente deux euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'un des administrateur-délégué ou par la seule signature de l'un des administrateurs-délégués, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, que ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année Sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., prédite, neuf cent quatre vingt dix huit actions	998 actions
Monsieur Fernand Cirelli, prédit, une action	1 action

Madame Chantal Dal Pino épouse Cirelli, prédite, une action 1 action

Total: 1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25 % par des versements en numéraire, soit huit mille Euros qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 2.000,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2- Sont nommés administrateurs:
 - Madame Chantal Dal Pino épouse Cirelli, prédite
 - Monsieur Frédéric Peysson, employé privé, demeurant 6 rue Henri Heymanns à L-1733 Luxembourg
 - La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., représentée par son conseil d'administration en fonction.
- 3- Est appelé aux fonctions de commissaire aux Comptes le CABINET DAVILLER avec son siège social à F-54130 Saint-Max - 81 rue Louis Barthou.
- 4- Le siège social de la société est établi à L-1238 Luxembourg Grund 7 rue Bisserwee.
- 5- Madame Chantal Dal Pino épouse Cirelli, prédite, et la société STONES DÉVELOPPEMENT S.A., prédite, sont nommées Administrateur-délégué de la société LES TERRASSES DU GRUND S.A.
- 6- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Dont acte, fait et passé à Esch, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lafontaine, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2004, vol. 898, fol. 31, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 juin 2004.

A. Biel.

(051059.3/203/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2004.

KAILOUA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 97.569.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 juin 2004 que:

- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ont été réélus Administrateurs pour une durée de 6 ans, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant professionnellement à Luxembourg,

a été élu Commissaire aux comptes pour la même période.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00307. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052491.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

GUETTI & VAN DER VLUGT, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-8383 Koerich, Neimillen.

R. C. Luxembourg B 101.377.

*Assemblée générale extraordinaire**Amendement à la nomination des premiers gérants du 28 juin 2004*

Les soussignés,

1. M. Wouter van der Vlugt demeurant à 31, Rue du Centre, L-3960 Ehlinge.

2. M. Alfred Guetti demeurant à 48, Cité Paerchen, L-3870 Schiffflange

agissant en qualité d'associés fondateurs de la société GUETTI & VAN DER VLUGT, S.e.n.c., société en nom collectif, dont le siège social est fixé à Neimillen, L-8383 Koerich.

Ont procédé au changement de pouvoir des gérants:

M. Wouter van der Vlugt, né le 10 août 1970 de nationalité néerlandaise demeurant à 31, Rue du Centre, L-3960 Ehlinge

est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.

Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, le gérant technique est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir ensemble ou séparément en toutes circonstances au nom de la société.

Dans ses rapports avec les associés, le gérant technique a tous pouvoirs pour engager la société, fixés à l'article 8 des statuts de la société.

M. Alfred Guetti, né le 21 octobre 1967 de nationalité luxembourgeoise demeurant à 48, Cité Paerchen, L-3870 Schiffflange

est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée.

Dans ses rapports avec les tiers de bonne foi, le gérant administratif est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir ensemble avec le gérant technique en toutes circonstances au nom de la société.

Dans ses rapports avec les associés, le gérant administratif a tous pouvoirs pour engager la société, fixés à l'article 8 des statuts de la société, conjointement avec le gérant technique en toutes circonstances au nom de la société.

Fait à Koerich, en double exemplaire, le 30 juin 2004.

W. Van der Vlugt / A Guetti

Associé - Gérant technique / Associé - Gérant technique

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00036. – Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051969.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.**SAINT HUBERT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 101.395.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

représentée par un de ses directeurs, à savoir Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

2.- Monsieur Jacques Reckinger, prénommé,

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SAINT HUBERT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en trente-cinq (35) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de chaque administrateur.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A., prénommée, trente-quatre actions	34
2.- Monsieur Jacques Reckinger, prénommé, une action.	1
Total: trente-cinq actions	35

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

b) Monsieur Jacques Reckinger, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II,

c) Monsieur René Schlim, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille neuf.

3.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Reckinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2004, vol. 144S, fol. 5, case 5. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

E. Schlessler.

(052101.3/227/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

BONZBA HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 67.402.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme BONZBA HOLDINGS S.A. tenue extraordinairement en date du 10 juin 2004 à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, que:

- Le bilan et le compte de profits et pertes pour l'exercice au 31 octobre 2002 sont approuvés.

- Le montant des dividendes à distribuer au titre de l'exercice au 31 octobre 2002 est approuvé, et le profit de l'exercice au 31 octobre 2002 est reporté aux comptes de l'année 2003.

- Décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats au 31 octobre 2002.

Pour extrait conforme

S.W. Baker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052085.2/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

AMS LABORATORIES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 56.992.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 1996, publié au Mémorial C n° 66 du 12 février 1997.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07367, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AMS LABORATORIES EUROPE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

(052334.3/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

AMS LABORATORIES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 56.992.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

- M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né le 24 février 1951 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

- M. Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril 1956 à Echternach, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de M. Paul Marx, dont le mandat est venu à échéance)

- M. Cornelius Martin Bechtel, conseil économique, né le 11 mars 1968 à D-Emmerich/Rh, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie (en remplacement de M. Charles Lahyr, dont le mandat est venu à échéance).

Commissaire aux Comptes:

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 45.930, avec siège à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} (en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., dont le mandat est venu à échéance).

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Pour avis sincère et conforme

Pour AMS LABORATORIES EUROPE S.A.

MeesPierson INTERTRUST FINANCIAL ENGINEERING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07226. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052588.3/528/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

KING CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 71.708.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social à Luxembourg le 14 juin 2004 que:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Mamadou Dione, comptable, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en sa qualité d'administrateur. Décharge lui sera accordée lors de la prochaine Assemblée Générale clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

L'Assemblée décide de remplacer l'Administrateur démissionnaire Monsieur Mamadou Dione, par l'élection d'un nouvel Administrateur à savoir Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle clôturant l'exercice clos au 31 décembre 2003.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052062.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

RIVE DROITE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.130.

Il apparaît de la correspondance du 17 juin 2004, ce qui suit:

- La démission de l'Administrateur-Délégué à savoir Monsieur Pascal Wiscour-Contier est présentée en date de ce jour.
- La démission de l'Administrateur à savoir Monsieur Pascal Wiscour-Contier est présentée en date de ce jour.
- La démission de l'Administrateur à savoir Monsieur Mamadou Dione est présentée en date de ce jour.
- La démission du Commissaire aux Comptes à savoir Madame Ana de Sousa est présentée en date de ce jour.

Pour inscription-réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2004, réf. LSO-AR06215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052052.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

COSYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.155.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai,

Par-devant Maître Emile Schlessier, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Daniel Phong, juriste, demeurant à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme COSYLUX S.A., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 27 avril 2004, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte,

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société COSYLUX S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 juin 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1345 du 17 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 26 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 707 du 4 juillet 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.155, au capital social intégralement libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

L'article cinq des statuts stipule que:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000,-), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 15 ci-après.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication du présent acte au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est encore autorisé expressément dans le cadre du capital autorisé, à recevoir à titre de libération des actions nouvellement souscrites en dehors des apports en numéraire, des apports en nature, tels que des titres, des créances. Le conseil est encore autorisé dans le cadre du capital autorisé, à utiliser les bénéfices réservés ou reportés en vue de leur incorporation au capital. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article à la modification intervenue en même temps.

La société peut dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.»

II.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 27 avril 2004, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de quarante-neuf mille neuf cent soixante-douze euros (EUR 49.972,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre-vingt mille neuf cent soixante-douze euros (EUR

80.972,-), par l'émission de mille six cent douze (1.612) actions nouvelles de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III.- Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles un des deux actionnaires existants, à savoir:

KRYSTALUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

IV.- Le conseil d'administration a été informé de la renonciation par l'autre actionnaire fondateur à son droit de souscription préférentiel.

V.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par versements en espèces, de sorte que la somme de quarante-neuf mille neuf cent soixante-douze euros (EUR 49.972,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt mille neuf cent soixante-douze euros (EUR 80.972,-), représenté par deux mille six cent douze (2.612) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Phong, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2004, vol. 143S, fol. 80, case 2. – Reçu 499,72 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

E. Schlessler.

(052058.3/227/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

COSYLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 88.155.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

E. Schlessler.

(052059.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

EXECUTIVE SEARCH COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 83.352.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du 11 juin 2004 à Luxembourg

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs sortants et du commissaire aux comptes sortant pour un nouveau terme de 3 années jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2007.

Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé:

- Monsieur Jean-Louis Oudart, Eselborn, administrateur-délégué
- Monsieur Michel Raimondo, Waterloo, administrateur
- TETEC CONSULTANTS S.A., Alofi, Niue, administrateur

Le mandat du commissaire suivant est renouvelé:

- FIDUPLAN S.A., Luxembourg, R.C. B 44.563

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052653.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

LIME INVEST & Co. SNC, Société en nom collectif.
Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 101.458.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le seize juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

(1) LIME INVEST, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

dûment représentée par Mademoiselle Catherine Martougin, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé et

(2) DOLOMIES ET CHAUX, une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, Registre du Commerce et des Sociétés n° B 58.523, ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

dûment représentée par Mademoiselle Catherine Martougin, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la comparante et par le notaire soussigné resteront annexées aux présents actes pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent dresser acte d'une société en nom collectif qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I - Dénomination, objet, siège, durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société en nom collectif qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la Société est LIME INVEST & Co. SNC.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La Société peut établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toute espèce et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimée utile pour l'accomplissement de ses objets.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qu'elle estime utiles au développement de son activité.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle ne sera pas dissoute par le décès, l'incapacité, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

II - Capital social, transmission des parts

Art. 6. Le capital social est fixé à dix mille euros (EUR 10.000,-) représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort ou de liquidation, fusion, scission ou à la suite de tout autre réorganisation, à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les autres associés.

La cession, si elle est autorisée, ne peut être faite que conformément à l'article 1690 du Code civil.

III - Gestion, assemblées générales

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont chacun individuellement vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social. La Société est valablement engagée par la seule signature du gérant ou celle de tous les gérants s'ils sont plusieurs.

A défaut de nomination d'un gérant, la Société est gérée par l'ensemble des associés et la Société ne sera valablement engagée vis-à-vis des tiers que par la signature de l'ensemble des associés.

Art. 9. Dans les décisions collectives ou les assemblées générales chaque part donne droit à une voix.

Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une majorité plus grande, toutes les décisions y comprises celles concernant la nomination, la révocation, le remplacement ou les pouvoirs du gérant sont prises à la majorité simple.

IV - Année sociale, comptes sociaux

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année le 31 décembre les écritures sociales sont arrêtées et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et amortissements nécessaires constitue le bénéfice net.

V - Dissolution, liquidation

Art. 12. En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par les soins des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et à ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

Souscription et libération

Les souscripteurs déclarent souscrire aux cent (100) parts d'intérêts comme suit:

- 1) quatre-vingt-dix-neuf (99) parts d'intérêt souscrites par LIME INVEST, prénommée;
- 2) une (1) part d'intérêt souscrite par DOLOMIES ET CHAUX, prénommée.

Toutes les parts d'intérêts ont été entièrement libérées de sorte que la somme de dix mille euros (EUR 10.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ sept cent cinquante euros.

Assemblée générale des associés

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et après avoir constaté qu'ils soient dûment convoqués, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société LIME INVEST, prénommée, est nommée gérante pour une durée indéterminée.
2. L'adresse du siège social est établi au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Martougin, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 juin 2004, vol. 428, fol. 1, case 6. – Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} juillet 2004.

H. Hellinckx.

(053348.3/242/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

ORFEUILLES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 90.652.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 juin 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, en remplacement de Madame Isabelle Wieme. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour ORFEUILLES S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052677.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

WONDERVIEW S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 64.335.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2004

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale a été informée par le Conseil d'Administration que la société a enregistré une perte de plus des trois quarts du capital social.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide la continuation de la société.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05451. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052383.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

COGEVIM S.A., COMPAGNIE GENERALE DE GESTION DE VALEURS IMMOBILIERES,
Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
R. C. Luxembourg B 101.459.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Mansour Klaa, commerçant, demeurant à F-57330 Kanfen, 11, rue de la République;
- 2) Monsieur Jean Kayser, employé privé, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker, ici représenté par Monsieur Max Blanchard, employé privé, demeurant à F-57570 Mondorff, 2, rue de Paris, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Athènes (Grèce) le 22 juin 2004.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants, agissant ès-dites qualités et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COGEVIM S.A. COMPAGNIE GENERALE DE GESTION DE VALEURS IMMOBILIERES.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mondorf-les-Bains.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de biens immobiliers.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-), représenté par cent (100) actions de trois cent vingt-cinq euros (EUR 325,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Exceptionnellement le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire consécutive à la constitution de la société. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière, ainsi que la représentation en ce qui concerne cette gestion, à un administrateur de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du président du conseil d'administration. La signature d'un administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doive en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille cinq.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Mansour Klaa, prénommé, quatre-vingt-dix neuf actions	99
2) par Monsieur Jean Kayser, prénommé, une action.	1
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Mansour Klaa, commerçant, né à St Cloud (Algérie) le 31 juillet 1951, demeurant à F-57330 Kanfen, 11, rue de la République, Administrateur et Président;
 - b) Monsieur Jean Kayser, employé privé, né à Esch-sur-Alzette le 9 janvier 1951, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker, Administrateur;
 - c) Monsieur Max Blanchard, employé privé, né à Thionville (France) le 26 avril 1967, demeurant à F-57570 Mondorff, 2, rue de Paris, Administrateur.
- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Mariette Lietz, employée privée, née à Luxembourg, le 10 octobre 1953, demeurant à L-5692 Elvange, 13, Cité Ovenacker.
- 5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2009.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé M. Klaa, M. Blanchard, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, vol. 144S, fol. 16, case 3. – Reçu 325 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 2 juillet 2004.

T. Metzler.

(053347.3/222/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

DORSOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 87.881.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07742, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature.

(052576.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

VARAMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.091.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 29 juin 2004 que:
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur Francesco Acerbi, Consultant indépendant, demeurant à Milan,
sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;

Et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg,
est élue Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052494.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

DHARMA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 73.992.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement ce 29 juin 2004 que:
- Monsieur François Winandy, Diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,
- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L),
- Monsieur Francesco Acerbi, Consultant indépendant, demeurant à Milan,
sont réélus Administrateurs pour une durée de trois années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006;

Et que:

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., ayant son siège social sis Val Fleuri, 23, L-1526 Luxembourg,
est élue Commissaire aux Comptes pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00344. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052498.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 58.667.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 mars 2004 ainsi que d'une résolution par écrit du Conseil d'Administration de la même date que Monsieur Christian Gallimard, administrateur de sociétés, demeurant au 31, route de Suisse, 1296 Coppet, Suisse, a été nommé aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la société par sa seule signature pour tous les actes de gestion journalière, dans le sens le plus large autorisé par la loi.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07352. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052895.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EFOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2422 Luxembourg, 7, rue Renert.
R. C. Luxembourg B 37.107.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR05550, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Pour le gérant

Signature

(052505.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

TURBO WASH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 30, route de l'Europe.
R. C. Luxembourg B 24.683.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, réf. LSO-AR00788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour le gérant

FIDUCIAIRE KIEFFER ET CIE S.A.

Signature

(052506.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

HANDLOWY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 61.343.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(052758.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

HANDLOWY INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 61.343.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée des associés du 18 juin 2004

Sont nommés gérants, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée des associés statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Krzysztof Pernach, avocat, demeurant à Varsovie (Pologne),
- Monsieur Pawel Gorczyca, employé de banque, demeurant à Varsovie (Pologne),
- Monsieur Tomasz Czalbowski, employé de banque, demeurant à Varsovie (Pologne).

Signature de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg,
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052755.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

PIC- PANTHEON INVESTMENTS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 95.964.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(052528.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

E.C.C. EURO CORPORATE CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 76.203.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(052529.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

S.G.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 93.859.

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.G.P.M. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 23 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 696 du 2 juillet 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Danielle Toelen, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Edouard Karaguilla, consultant, demeurant à Bertrange.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) moyennant émission de vingt-cinq mille (25.000) actions au porteur nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

2.- Souscription et libération des vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles au porteur.

3.- Modification de l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital ainsi intervenue.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) par la création et l'émission de vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles au porteur d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Souscription et libération

Les actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société YEWDALÉ LTD, société de droit anglais, ayant son siège social à Londres WC2E 8JB, Garrick House, 27-32 King Street, Covent Garden,

ici représentée par Monsieur Edouard Karaguilla, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mai 2004, laquelle restera annexée aux présentes.

Les vingt-cinq mille (25.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article trois de statuts est modifié comme suit:

Art. 3. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à sept cent cinquante mille euros (EUR 750.000,-) représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de la présente augmentation de capital à environ EUR 4.200,-. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Caurla, D. Toelen, E. Karaguilla, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 juin 2004, vol. 427, fol. 91, case 9. – Reçu 2500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052924.3/242/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

S.G.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 93.859.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(052925.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

FOTO IMAGING SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.159.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00112, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(052548.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

FOTO IMAGING SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.159.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mars 2004 au siège de la société

- Le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2003 ont été approuvés.
- Le rapport de gestion pour l'exercice 2003 a été approuvé.
- Décharge est donnée au gérant pour l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052551.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

GAIA CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 75.526.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Décharge a été accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(052530.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

JOHN ZINK INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.
R. C. Luxembourg B 17.652.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00734, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Martinez

Director

(052531.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

PECOMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.939.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(052786.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

PECOMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.939.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Pit Hentgen, Administrateur-Directeur Général, demeurant professionnellement à Luxembourg, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Jean Habay, Actuaire-Conseil, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg, Administrateur-délégué

- Monsieur Jean-Claude Finck, directeur, Membre du Comité de Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en sciences économiques et licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg

- Monsieur Michel Birel, Directeur Général adjoint, demeurant professionnellement à Luxembourg en remplacement de Monsieur Raymond Kirsch, administrateur démissionnaire.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052788.3/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

LICA LUX ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 80.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07737, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature.

(052578.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

ANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.913.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature

Un mandataire

(052554.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

ANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.913.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Signature

Un mandataire

(052557.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

ANA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.913.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 juin 2004 au siège de la société que:

Première résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité les rapports de gestion du Conseil d'Administration pour les exercices se terminant au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des Actionnaires a approuvé à l'unanimité le rapport du commissaire aux comptes pour les exercices se terminant au 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 tels qu'ils lui ont été présentés, qui traduisent respectivement une perte de EUR 15.526,- pour l'exercice 2002 et une perte de EUR 19.136,- pour l'exercice 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de donner décharge pleine et entière aux administrateurs Monsieur Christian Pamies et Jean-Pierre Pamies et au commissaire aux comptes pour les exercices 2002 et 2003.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de reporter les pertes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2002 à l'exercice suivant, et de reporter les pertes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2003 à l'exercice suivant.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de ses membres qu'au vu de la perte de la moitié des capitaux propres et de la cessation de l'activité suite à la position de la Division de la Pharmacie et des Médicaments de dissoudre et de mettre en liquidation la société. Ils mandatent pour toutes les opérations nécessaires à la réalisation de cette décision Monsieur l'administrateur Christian Pamies.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour réquisition et inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052560.2//37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE MONTCHOISI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 24.944.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06894, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052615.3/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

COPAGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 35.687.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(052616.3/622/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2004.

ANACONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 62.808.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires en date du 25 juin 2004 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont venus à terme. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Monsieur Lex Roden et de Monsieur Raymond Henschen ainsi que du commissaire aux comptes, la société FIDUPLAN S.A., jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2007. Monsieur Lex Roden est nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir de signature individuelle.

L'assemblée générale décide de remplacer Monsieur Angelo Stoz, administrateur, par Madame Lyudmyla Romanenko, administrateur, Luxembourg. Elle terminera son mandat à l'assemblée générale de l'année 2007.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit:

- Monsieur Lex Roden, administrateur-délégué, Luxembourg
- Madame Lyudmyla Romanenko, administrateur, Luxembourg
- Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg

Le Commissaire aux Comptes est comme suit:

- FIDUPLAN S.A., L-1635 Luxembourg, R.C. B 44.563

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052655.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ICRED, INTERNATIONAL COMPANY FOR REAL ESTATE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 59.527.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07608, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de ICRED S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

(052650.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ANACONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.
R. C. Luxembourg B 62.808.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07609, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de ANACONDA S.A. HOLDING

FIDUPLAN S.A.

Signature

(052651.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

AGENOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R. C. Luxembourg B 30.010.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
en date du 24 mai 2004 à Luxembourg*

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs et du commissaire sont venus à échéance. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs sortants et du commissaire aux comptes sortant pour un nouveau terme de 3 années jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2007.

Le mandat des administrateurs suivants est renouvelé:

- Monsieur Raimondo Buscemi, Montecarlo, Monaco, administrateur
- Madame Monique Henschen-Haas, Luxembourg, administrateur
- Monsieur Raymond Henschen, Luxembourg, administrateur

Le mandat du commissaire suivant est renouvelé:

- FIDUPLAN S.A., Luxembourg, R.C. B 44.563

Pour extrait conforme

FIDUPLAN S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052661.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

LOGISTIK & RECHNUNGSWESEN BERATUNG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxembourg, 72, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 59.980.

Die Firma FIDUPLAN S.A. mit Sitz in L-1635 Luxembourg kündigt mit sofortiger Wirkung ihr Mandat als Rechnungskommissar

Luxemburg, den 28. Juni 2004.

FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07611. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052663.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

SOGEGA PME, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.447.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

SOGEGA PME, S.e.n.c.

Signature

Gérant

(052683.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EPOQUE SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.673.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(052670.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

S.L. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.254.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(052671.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

S.L. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 69.254.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS0009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(052672.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

MELVIC GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 100.833.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2004 que:

- le nombre d'administrateurs de la société a été porté à quatre;

- M. Mordechay Maurice Ben-Moshe, ingénieur en informatique, demeurant à Migdal OZ 7/30, Modiin, 71700 Israël, a été nommé comme administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052897.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG «EPAL», Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 35.579.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juin 2004, les mandats des administrateurs

Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Madame Marie-José Reyter, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour EUROPEAN PLANNING ASSOCIATES LUXEMBOURG «EPAL»

M.-J. Reyter

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052679.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 42.695.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 11 juin 2004, les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A. 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Pour RESULTEX S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06954. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052681.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

INTELICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 100.834.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 7 juin 2004 que:

- le nombre d'administrateurs de la société a été porté à quatre;

- M. Mordechay Maurice Ben-Moshe, ingénieur en informatique, demeurant à Migdal OZ 7/30, Modiin, 71700 Israël, a été nommé comme administrateur supplémentaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052900.3/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

PROMOPART, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.448.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

PROMOPART, S.e.n.c.

Signature

Gérant

(052685.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

LE SHELTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 60, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 96.737.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés réunie extraordinairement au siège de la prédite société le 21 juin 2004, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Révocation de Mademoiselle Sandrine Mayer de son poste de gérante technique débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées.

2. Nomination de M. Jérôme Goetz demeurant 12, rue Saint Laurent, F-54810 Longlaville en qualité de gérant technique.

3. «un droit de co-signature obligatoire est attribué à Monsieur Jérôme Goetz, en sa qualité de gérant technique de la société LE SHELTER, S.à r.l.»

Pour extrait conforme

J. Goetz / M. Lagozny

Gérant Technique / Gérant Administratif

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052704.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 93.219.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00468, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BACKSTEIN FINANZGESELLSCHAFT AG

Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(052705.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

RUBENS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.374.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RUBENS HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(052714.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

VESTRIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 62.266.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VESTRIS INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

R. Meister / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(052707.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

CAPRESIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.149.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 22 juin 2004

Unique résolution

L'Assemblée désigne en tant qu'administrateur Monsieur Simon Dahan, directeur de sociétés, demeurant à Decines-Charpieu. Son mandat prendra effet à compter de ce jour et s'achèvera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

CAPRESIA S.A.

Société Anonyme

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052709.3/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

TELCOM G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 45, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg C65.

—
Signing Powers

The board of managers resolved on 14 April 2004:

- to delegate the daily management powers and the powers to take all actions in order to give effect to resolutions taken by the board of Managers to the Chairman of the board of Managers.

- Within the daily management powers and for all actions to be taken in order to give effect to resolutions taken by the board of managers, the Grouping will be bound in relation to third parties through the joint signature of the Chairman of the board of Managers and any other Manager.

Suit la traduction en français:

Pouvoirs de signature

Le conseil de gérance a décidé le 14 avril 2004:

- de déléguer la gestion journalière au président du conseil de gérance et de l'investir des pleins pouvoirs pour prendre toutes les mesures aux fins de donner effet aux décisions prises par le conseil d'administration.

- le groupement est lié vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président du conseil de gérance et de tout autre gérant dans les limites de la gestion journalière et dans le cadre des mesures donnant effet aux décisions prises par le conseil d'administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELCOM G.I.E.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052789.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

CLEMENTINA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.130.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEMENTINA FINANCE S.A.

Société Anonyme

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

(052715.3/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

HYDROSOL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 31.400.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 15 juin 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2004.

Pour HYDROSOL S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06956. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052719.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.650.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2004, les mandats des administrateurs:
Monsieur Christian Trochet, administrateur, 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles,
Monsieur Emiel Mes, administrateur, 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles,
Monsieur Gérard Birchen, administrateur, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Monsieur René Degreve, administrateur, 33, rue du Prince Albert, B-1050 Bruxelles,
Monsieur Paul Wolff, administrateur, Président, 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
Monsieur Edward Bruin, administrateur, Vice-Président, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du Commissaire aux Comptes

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2004.

Pour SOLVAY FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052727.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

HECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.566.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.
Signature.

(052722.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ICARE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.948.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue du 17 juin 2004, les mandats des administrateurs Monsieur Guy Fasbender, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Jacques Claeys, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, ont été renouvelés pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005. Le mandat du Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, a été renouvelé pour une période d'un an qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour ICARE S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06958. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052723.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

TECHCAP VENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 83.141.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation et de management

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 8 mars 2002 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, R.C. B 15.302

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Et:

TECHCAP VENT, S.à r.l.

Luxembourg, R.C. B 83.141

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

La dénonciation de la convention de domiciliation susvisée sera effective au 7 juillet 2004.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07905. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052734.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

**CEREP LOUVECIENNES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP FRANCE TWO, S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 100.340.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.
Signature.

(052733.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EUROHEAT HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 76.918.

Avis de dénonciation d'une convention de domiciliation et de management

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 28 juillet 2000 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

- ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, R.C. B 15.302

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Et:

- EUROHEAT HOLDING S.A.

Luxembourg, R.C. B 76.918

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

La dénonciation de la convention de domiciliation susvisée prendra effet le 4 juillet 2004.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07908. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052735.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

TOP ROULE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 88.977.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 20 mai 2003 que la société WESTBROOK FUND IV ACQUISITIONS L.L.C., ayant siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware USA, a cédé les cinq cents (500) parts sociales de la Société qu'elle détenait à FRENCH PORTFOLIO FUND L.L.C., ayant son siège à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware USA.

La répartition des parts s'effectue comme suit:

FRENCH PORTFOLIO FUND L.L.C.: 500 parts sociales

Total: 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2004.

Pour MERCURIA SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052774.3/1005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

KEPLER POS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 80.046.

*Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration
tenue en date du 3 juin 2004*

A l'unanimité le Conseil d'Administration

décide que la société est engagée:

- soit par la signature individuelle de Monsieur Jacques Mangeot, administrateur-délégué

- soit par la signature individuelle de Monsieur Jalel Souissi, administrateur

- soit par la signature individuelle de Monsieur Jean-Claude Silvestre, administrateur

Luxembourg, le 3 juin 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00356. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053022.3/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

HANDLOWY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.746.

Le bilan au 28 février 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06856, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(052775.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

HANDLOWY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.746.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2004

L'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2004 a renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Krzysztof Pernach, Pawel Gorczyca, Thomasz Czalbowski, administrateurs de catégorie A, ainsi que Messieurs Guy Hornick et Claude Zimmer administrateurs de catégorie B, et a nommé Monsieur François Brouxel, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme nouvel administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Albert Wildgen, administrateur démissionnaire.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 28 février 2004.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 28 février 2004:

- KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, Luxembourg.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06857. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052773.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

VERNEUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.197.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 17 juin 2004 à 11.00 heures à Luxembourg

[Omissis]

Sixième résolution

L'assemblée générale prend connaissance de l'échéance du mandat de l'administrateur Maria Laura Guardamagna et du Commissaire aux Comptes Achille Severgnini et décide de renouveler leur mandat comme de suit:

Administrateur:

- Maria Laura Guardamagna, avocat, demeurant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;

Commissaire aux Comptes:

- Monsieur Achille Severgnini, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à I-20100 Milan, 9, via Camperio.

Le mandat des organes sociaux expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

[Omissis]

Pour copie conforme

Le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00548. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052820.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

TKM HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 83.309.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07692. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052777.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

SIGMA POOL A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 97.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 7 juin 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg
- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- HRT REVISION, S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07687. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052778.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

INVESTAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 27.998.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mai 2004

Est rayé Monsieur Jean-Pierre David en tant qu'administrateur-délégué, son mandat prenant fin avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052790.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

STALLION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 54.436.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2004.

Signature.

(052779.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 53.259.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06863, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(052783.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

OVERSEAS SOCIAL SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 53.259.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2004

L'assemblée accepte, à l'unanimité, la démission de Madame Dominique Dislaire, de Monsieur Dirk Balthazar et de Monsieur Jean-Claude Jungels de leurs mandats d'administrateur ainsi que la démission de Madame Dominique Dislaire de son mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Sont nommés administrateur, pour les remplacer, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2007:

- Monsieur Jean Boisse, directeur général à la direction des ressources humaines et de la communication, demeurant 98, rue de la Porte Jaune, F-92210 Saint-Cloud

- Monsieur Gilles Le Vasseur, directeur générale délégué à la direction des opérations demeurant 66, boulevard Malherbes, F-75008 Paris

- Monsieur Georges Chatelle, directeur juridique, demeurant 2, boulevard Maurice Guilbert, F-93460 Gournay-sur-Marne

- Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. société anonyme, 5, bd de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 avril 2004

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Charles Robinet-Duffo, directeur général adjoint, demeurant 10, rue Chaptal, F-75009 Paris, comme administrateur-délégué à la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration précise, à toutes fins utiles, que dans le cadre de la nomination ci-dessus, Monsieur Charles Robinet-Duffo est autorisé à consentir et/ou révoquer toute délégation de signature qu'il jugera utile de faire fonctionner les comptes bancaires ouverts au nom de la société. Dans un premier temps, les personnes habilitées à faire fonctionner lesdits comptes bancaires sont: Monsieur Charles Robinet-Duffo, Monsieur Gaëtan Schild, Monsieur Jean Boisse, Monsieur Georges Chatelle, étant précisé que toutes les délégations antérieurement consenties sont révoquées à compter de ce jour.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052781.3/534/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EUKAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.392.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052724.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

CORAVIT AG, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.717.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00291, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Signature.

(052785.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 76.255.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS00987, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052787.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

NBK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.093.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 27 février 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Nasser Musuaed Al-Sayer, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait

- Monsieur Ibrahim S. Dabdoub, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait

- Monsieur Yacoub Yousuf Al Hamad, demeurant professionnellement à Abdullah Al Ahmad, P.O. Box, 13001 Safat, Kuwait

- Monsieur Pierre Auba, demeurant professionnellement à 90, avenue des Champs-Élysées, F-75008 Paris.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuelle au 31 décembre 2004:

- MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg

Luxembourg, le 25 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052791.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

**TOUCAN S.A., Société Anonyme,
(anc. TOUCAN HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 62.435.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052737.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

SOLIDEAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.
R. C. Luxembourg B 77.607.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052738.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

THEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 79.595.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Signature.

(052796.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

KONYA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 36.783.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2004, réf. LSO-AR06868, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Signature.

(052800.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

TROMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.140.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004.

Signature.

(052801.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

SYNTECH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.898.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

Signature.

(052805.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

WINE CONCEPT S.A., Société Anonyme.

Capital: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2423 Luxembourg, 21, rue du Pont-Rémy.
R. C. Luxembourg B 101.426.

Il résulte du procès-verbal d'un conseil d'administration tenu en date du 8 juin 2004 au cabinet du notaire Emile Schlessler qu'il a été procédé aux décisions suivantes:

L'ingénieur-oenologue Etienne Collin, demeurant 2, Ferme de Bar, B-6760 Ethe, est nommé gérant-technique de la société. Pour autant que l'autorisation d'établissement à être délivrée par les instances compétentes conformément à la loi d'établissement reposera sur la qualification personnelle du sieur Collin, il aura impérativement cosignature de sorte que la société se trouvera engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du conseil d'administration. Dès lors, la société se trouve engagée par sa signature ensemble avec celle d'un membre du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme au contenu du procès-verbal et pour réquisition au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Goetzinger / A. Hesse

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02951. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052892.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

KENROSS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 48.548.

Le bilan au 31 août 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00554, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052826.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

NATIONWIDE MANAGEMENT SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 45.906.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR07094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052828.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

VERNEUIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 70.197.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052830.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

INDUSTRIALE TRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 59.449.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, réf. LSO-AS00556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052831.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT, Société Anonyme.

Siège social: L-2931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 6.304.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mai 2004

Il résulte de l'unique résolution du Conseil d'Administration prise en date du 27 mai 2004 au siège social ce qui suit:
M. Vincent Maréchal est nommé membre du Comité de Direction avec effet immédiat en tant que Vice-Chief Financial Officer.

Le Comité de Direction est dès lors composé des membres suivants:

Monsieur Pierre Reiter

Monsieur Roland Schroeder

Monsieur François de Riemacker

Monsieur Vincent Maréchal.

Pour extrait conforme

P. Reiter / L. David

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2004, réf. LSO-AR07432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052923.3/571/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

IMOLINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 24.662.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Richard Dawids, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au rue du Bois Sauvage, 17, B-1000 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur,
- Monsieur Guy Paquot, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au rue du Bois Sauvage, 17, B-1000 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur,
- COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A., administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au rue du Bois Sauvage, 17, B-1000 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05447. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052835.3/550/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EUROPEENNE DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 44.074.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Charles Henri Weil, demeurant à Londres, aux fonctions d'administrateur,
- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,
- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05441. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(052837.3/550/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

COMPARTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 25.043.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert Reckinger, diplômé HEC Paris, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,
- Maître Jean Hoss, avocat, demeurant au 4, rue P. d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.
- Monsieur Emile Vogt, licencié ès sciences économiques et commerciales, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur,

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05440. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052839.3/550/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 13.939.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C, n° 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1978, acte publié au Mémorial C, numéro 222 du 14 octobre 1978. Le capital a été converti en Euros en date du 24 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07906, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KEKKONEN S.A.H.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(052853.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

KEKKONEN S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 13.939.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 29 juin 1976, acte publié au Mémorial C, n° 205 du 29 septembre 1976, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 juillet 1978, acte publié au Mémorial C, numéro 222 du 14 octobre 1978. Le capital a été converti en Euros en date du 24 mai 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KEKKONEN S.A.H.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(052851.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

JD FARRODS GROUP LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 53.195.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00386, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052899.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

FARAD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.587.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052908.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EUROSTAIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R. C. Luxembourg B 66.627.

Le soussigné Monsieur Collé Victor, demeurant 5, am Ledenberg à L-5341 Moutfort, donne sa démission en tant qu'administrateur de la S.A. EUROSTAIM S.A., Numéro R. C. B 66.627, avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, avec effet date de la présente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2004.

V. Collé.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01724. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052904.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EUROSTAIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R. C. Luxembourg B 66.627.

La soussignée Madame Gioconda de Zorzi, épouse de Monsieur Giuseppe Filauo, demeurant 93, rue Fernand Mertens à L-3258 Bettembourg, donne sa démission en tant qu'administrateur de la S.A. EUROSTAIM S.A., Numéro R. C. B 66.627, avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, avec effet date de la présente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2004.

G. de Zorzi.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052907.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

MIKEAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3480 Dudelange, 59, rue Gaffelt.
R. C. Luxembourg B 85.645.

Le soussigné Monsieur Collé Victor, demeurant 5, am Ledenberg à L-5341 Moutfort, donne sa démission en tant qu'administrateur de la S.A. MIKEAN, Numéro R. C. B 85.645, avec siège social à L-3840 Dudelange, 59, rue Gaffelt, avec effet date de la présente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2004.

V. Collé.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052903.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

IMMOBILIERE COLIMEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8140 Bridel, 88C, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.128.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 21 mai 2004, que:

- Monsieur Christian Bley est révoqué en tant qu'administrateur; pleine et entière décharge lui est donnée pour la durée de son mandat.

- La démission de Madame Sonja Majerus en tant que commissaire aux comptes est acceptée; pleine et entière décharge lui est donnée pour la durée de son mandat.

- Madame Sonja Majerus est nommée nouvel administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

- La FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., est nommée nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour réquisition

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052921.3/502/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ELECTRO NELCA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4556 Differdange, 39, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 17.041.

Le soussigné Pastecchia Leonello, demeurant à L-4575 Differdange, 16, Grand-rue, donne sa démission en tant que gérant technique, avec date de la présente, de la S.à r.l., ELECTRO NELCA, avec siège social à L-4556 Differdange, 39, rue du Chemin de Fer, (ancienne adresse: 18-22, Grand-rue à L-4575 Differdange), n° R. C. 17.041 section B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Differdange, le 5 mai 2004.

L. Pastecchia.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2004, réf. LSO-AQ01528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052909.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ALLGEMEINE-GENERATOREN-ENERGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.
R. C. Luxembourg B 63.649.

Le soussigné Monsieur Victor Collé, demeurant 5, am Ledenberg à L-5341 Moutfort, donne sa démission en tant qu'administrateur de la société de la ALLGEMEINE-GENERATOREN-ENERGIE S.A., (anc. ARLAN S.A.) Numéro R. C. B 63.649, avec siège social à L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar, avec effet date de la présente.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 8 mars 2004.

V. Collé.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juin 2004, réf. LSO-AR00224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052910.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

ELISE - ELECTRA INSTITUTIONAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.005.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2004, réf. LSO-AS00375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052913.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

SOCIETE DU PARKING GUILLAUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 15.590.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07769, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(052914.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

BEST FORTUNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché aux Herbes.
R. C. Luxembourg B 100.004.

Par résolution en date du 1^{er} mai 2004, l'actionnaire unique a décidé de nommer au poste de gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Mark Edward Seaman, demeurant au 31, Dobbs Drift, Kesgrave, Ipswich, IP5 2QG, Suffolk, United Kingdom, en remplacement de Monsieur Fwan Kie Kho, démissionnaire, avec effet au 1^{er} mai 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053013.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

EUCOSIDER COMMERCIAL, Société Anonyme.

Siège social: L-4714 Pétange, rue EucoSider, Z.I..

R. C. Luxembourg B 4.855.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} avril 2004

1. L'Assemblée Générale, après avoir entendu l'exposé du Président, prend acte de la démission de Monsieur Georges Kirps, administrateur.

Après avoir remercié l'administrateur démissionnaire pour les éminents services rendus à la société, l'Assemblée Générale nomme comme nouvel administrateur Monsieur Georges Siankowski.

Suite à cette nomination, le Conseil se compose comme suit:

- Laurent Falkenstein, demeurant au 13, rue de Chennevières, F-94210 La Varenne Saint Hilaire;
- Gerry Stoll, demeurant au 12, Massewee, L-6186 Gonderange;
- Jean-Jacques Gelhausen, demeurant au 18, rue des Prés, L-8147 Bridel;
- Erlend Witteveen, demeurant au 4, Dielmanlaan, B-2530 Boechnout;
- Georges Siankowski, demeurant au 42, avenue Foch, F-57000 Metz.

Tous les mandats expireront à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

L. Falkenstein

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2004, réf. LSO-AR07971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052922.3/571/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

WASSILA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 101.446.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société Anonyme Holding INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION, route d'Arlon, 43, L-8009 Strassen.

2. Monsieur Willem Van Cauter résident L-8253 Mamer, rue des Merisiers, 21.

Les deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle restera annexée au présent acte.

Les comparants, représentés comme dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de WASSILA INVESTMENTS S.A.

Le siège social est fixé à Strassen. Il pourra être transféré dans toute autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition, la vente, le développement, le financement et la mise en valeur d'actifs immobiliers ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises, luxembourgeoises ou étrangères. La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant le même objet analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La société pourra, en outre, effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes activités immobilières, industrielles, commerciales ou de services, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

Art. 3. Le capital social est fixé à 100.000,- EUR (cent mille euros) divisé en 1.000 (mille) actions sans valeur nominale.

Art. 4. Les actions sont au porteur, sauf celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures à Strassen au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales comme modifiée et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société Anonyme Holding INTERNATIONAL BUSINESS ORGANIZATION	999 actions
2) Willem Van Cauter	1 action
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de 100.000,- EUR (cent mille euros) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Strassen pour la première fois en 2005

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Jozef Lauwers, demeurant à B-8300 Knokke (Belgique), 1B, Zeeuwspad;
 - Monsieur Stive Aknine, demeurant à F-83120 Sainte Maxime (France), lotissement les Ecureuils, 97, Avenue du Débarquement;
 - Monsieur Fouad Ghozali, demeurant à L-9009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
- 3) Est appelé aux fonctions d'Administrateur-Délégué Monsieur Jozef Lauwers, pré-nommé.
- 4) Est appelée à la fonction de Commissaire aux comptes:
 - S.à r.l. VAN CAUTER, ayant son siège social à Strassen.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.
- 6) Le siège social est fixé à L-8009 Strassen, route d'Arlon, 43.
- 7) Le conseil d'administration est autorisé à élire en son sein, un administrateur-délégué, en vertu de l'article 60 de la Loi régissant les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, vol. 21CS, fol. 44, case 11. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2004.

J. Elvinger.

(053257.3/211/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

BLAKENEY INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.637.

L'an deux mille quatre, le onze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable BLAKENEY INVESTORS (R.C. Luxembourg numéro B 51.637) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 393 du 17 août 1995.

L'assemblée est présidée par Madame Julie Mossong, employée privée, demeurant à L-5427 Greiveldange.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Claude Lange, employée privée, demeurant à L-1646 Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Régine Body, employée privée, demeurant à B-6800 Libramont-Chevigny.

Madame le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre recommandée le 24 mai 2004 et par un avis contenant l'ordre du jour publié dans le Luxemburger Wort le 24 mai 2004.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur 5.520.354 actions en circulation, 4.604.081 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs variées dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large tout en restant dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

2) Modification des articles 5, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 27 et 30 des statuts de la Société afin de remplacer les références à la loi du 30 mars 1988 par celles à la loi du 20 décembre 2002 et afin de permettre la création de différentes classes d'actions.

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs variées dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large tout en restant dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»

Deuxième résolution

(1) L'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

«Le capital minimum de la Société est l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de un million deux cent cinquante mille (EUR 1.250.000,-) euros.»

(2) L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société en ajoutant après le cinquième paragraphe le texte suivant:

«Ces actions peuvent appartenir à des catégories différentes, les caractéristiques et conditions d'émission desquelles seront établis par le conseil d'administration. Les produits de l'émission des actions de toutes catégories seront investis conformément à la politique d'investissement de la Société déterminée par le conseil d'administration.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque catégorie d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars U.S., convertis et le capital sera égal au total des avoirs nets de toutes les catégories d'actions. Le conseil d'administration peut décider de procéder au rachat obligatoire de toutes les actions d'une catégorie d'actions si la valeur nette d'inventaire des actions de cette catégorie devient inférieure à l'équivalent du montant de cinquante mille dollars des Etats-Unis ou tout autre montant tel que déterminé par le conseil d'administration, à la lumière de la situation économique et politique relative à la catégorie concernée.

La décision du rachat obligatoire sera publiée par la Société préalablement à la date à laquelle sera effectuée le rachat, et la publication indiquera les raisons et procédures d'un tel rachat.

Si le conseil d'administration n'en décide pas autrement dans l'intérêt des actionnaires ou pour leur garantir un traitement égal, les actionnaires de la catégorie concernée peuvent continuer à demander le rachat ou la conversion (si applicable) de leurs actions. Les actifs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires jusqu'à la clôture de la liquidation de la catégorie, seront déposés auprès du dépositaire de la Société pour une période de 6 mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.»

(3) L'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société comme suit:

«Le terme «intérêt personnel» tel qu'il est utilisé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, avec PICTET & CIE (EUROPE) S.A. ou ses filiales ou sociétés affiliées, ou encore avec toute autre société ou entité juridique que le conseil d'administration pourra déterminer.»

(4) L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 20 des statuts de la Société comme suit:

«Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.»

(5) L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société en insérant un septième paragraphe comme suit:

«Tout actionnaire peut, par une demande irrévocable et si ceci est prévu dans les documents de vente de la Société, demander la conversion de tout ou partie des actions détenues dans une catégorie en actions d'une autre catégorie aux valeurs nettes respectives des actions des catégories en question comme déterminé par l'article 22. Le conseil d'administration peut imposer des restrictions aux conversions et il peut assujettir la conversion au paiement des frais décrits dans les documents de vente de la Société.»

(6) L'assemblée décide de modifier l'article 21 des statuts de la Société en remplaçant l'avant-dernier paragraphe par les trois paragraphes comme suit:

«Si les demandes de rachat et/ou de conversion reçues pour une catégorie d'actions à un jour d'évaluation spécifique excède 15% de toutes les actions émises de cette catégorie, le conseil d'administration peut différer le rachat et/ou les demandes de rachat et/ou conversions pour la période qui permettra à la Société de disposer d'avoirs nécessaires afin de satisfaire les demandes de rachat.

Pour le cas où le rachat ou la conversion ou la vente d'actions réduit la détention d'un actionnaire dans une catégorie en dessous d'une valeur minimale d'investissement à déterminer périodiquement par le conseil d'administration, le conseil d'administration décide que cet actionnaire est réputé avoir demandé le rachat ou la conversion de toutes ses actions de cette catégorie.

Le conseil d'administration peut décider, si les avoirs totaux d'une même catégorie sont inférieurs à USD 50.000, de racheter toutes les actions de cette catégorie à la valeur nette applicable.»

(7) L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société comme suit:

«La valeur nette des actions de la Société sera déterminée périodiquement pour chaque catégorie en vue du rachat et de l'émission des actions conformément aux articles 21 respectivement 24 de ces statuts, mais en aucun cas moins

d'une fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur des avoirs nets est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»). La Société pourra suspendre la détermination de la valeur nette des actions d'une catégorie et l'émission et le rachat des actions de la ou des catégories concernée(s):»

(8) L'assemblée décide de modifier le point c) de l'article 22 des statuts de la Société comme suit:

«c) dans le cas d'une interruption des moyens de communication habituellement utilisés pour déterminer la valeur d'un avoir de la Société ou lorsque, pour quelque raison que ce soit, la valeur d'un avoir de la Société ne peut être connue avec suffisamment de célérité ou d'exactitude:»

(9) L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 23 des statuts de la Société comme suit:

«La valeur nette des actions de chaque catégorie de la Société sera exprimée en dollars américains, en chiffre par action et la valeur sera déterminée au jour d'évaluation en établissant la valeur des actifs de chaque catégorie, moins ses engagements (les provisions jugées nécessaires et prudentes, incluses). La proportion du portefeuille qui sera allouée à chaque catégorie d'actions sera divisée par le nombre total des actions d'une telle catégorie en circulation, au moment de la détermination de la valeur nette. A chaque catégorie d'actions seront attribuées les dépenses identifiables encourues par la Société en relation avec l'émission et l'existence continue des actions d'une catégorie spécifique. Les actifs dénommés dans une devise autre que le dollar américain seront convertis en dollars américains.»

(10) L'assemblée décide d'insérer à l'article 23 des statuts de la Société une nouvelle section «C.» ayant la teneur suivante:

«C. Les avoirs nets de la Société sont constitués des avoirs de la Société tels que définis ci-avant moins les engagements tels que définis ci-avant au jour d'évaluation auquel la valeur nette des actions est déterminée. Il peut y avoir différentes catégories d'actions soumises à différents niveaux de charges et de dépenses et pour le compte desquelles la Société peut signer des contrats spécifiques, détenir des avoirs spécifiques et encourir des responsabilités ou dépenses spécifiques.

L'attribution à chacune des catégories d'actions émises par la Société se fait conformément aux règles qui sont établies ci-dessous. Les avoirs et engagements qui sont spécifiques à une catégorie sont comptabilisés séparément du portefeuille de la Société, étant entendu que les règles d'évaluation définies ci-après sont appliquées mutatis mutandis.

Le pourcentage de la valeur nette du portefeuille commun à allouer à chacune des catégories d'actions est déterminé de la manière suivante:

1. Initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun à allouer à chacune des catégories d'actions doit être proportionnel au nombre d'actions pour chaque catégorie au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle catégorie;

2. Le prix d'émission reçu en contrepartie de l'émission d'actions d'une catégorie spécifique doit être alloué au portefeuille commun et il en résulte une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la catégorie d'actions concernée;

3. Si, pour le compte d'une catégorie d'actions déterminée, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paie des dépenses spécifiques (y compris toute portion de dépenses excédant celles payables par d'autres catégories d'actions) ou si la Société effectue des distributions ou paie un prix de rachat, la proportion du portefeuille commun attribuable à une telle catégorie doit être réduite par le coût d'acquisition de ces avoirs spécifiques, les dépenses spécifiques payées pour le compte de cette catégorie, les distributions effectuées ou le prix de rachat payé en contrepartie du rachat des actions;

4. dans le cadre d'une catégorie déterminée, la valeur des avoirs spécifiques et le montant des engagements spécifiques sont attribués uniquement à la catégorie d'actions concernée ou aux catégories d'actions auxquelles de tels avoirs ou engagements sont liés et cela doit augmenter ou réduire la valeur nette de telle(s) catégorie ou catégories d'actions.»

(11) L'assemblée décide de modifier à l'article 23 la dénomination de la section «C. Pour les besoins de cet article:» par la dénomination suivante: «D. Pour les besoins de cet article:».

(12) L'assemblée décide de modifier à l'article 23 des statuts de la Société le point b) de la section «D. Pour les besoins de cet article:» comme suit:

«b) tous investissements, soldes en espèces ou autres avoirs de la Société exprimés autrement que dans la devise dans laquelle est exprimée la valeur nette de la catégorie d'actions en question, seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur des actions de cette catégorie; et)»

(13) L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 24 des statuts de la Société comme suit:

«Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à un prix fixe à déterminer par le conseil d'administration de la Société ou à la valeur nette de la catégorie d'actions concernée, telle que définie dans les présents statuts, augmenté d'une commission telle que prévue par les documents relatifs à la vente.»

(14) L'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 27 des statuts de la Société comme suit:

«L'assemblée générale des actionnaires décidera pour chaque catégorie d'actions, sur proposition du conseil d'administration, de l'usage à faire du résultat annuel ou quelles autres distributions peuvent être faites.»

(15) L'assemblée décide de modifier l'article 27 des statuts de la Société en insérant un troisième paragraphe comme suit:

«Toute résolution de l'assemblée générale des actionnaires prenant des décisions sur la distribution de dividendes pour les actions d'une catégorie déterminée, devra en outre, être précédé d'un vote des actionnaires de la catégorie concernée.»

(16) L'assemblée décide de modifier l'article 30 des statuts de la Société comme suit:

«Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du vingt décembre deux mille deux concernant les organismes de placement collectif.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent cinquante Euros (1.250,- EUR). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Mossong, M.-C. Lange, R. Body, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, vol. 427, fol. 92, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(053266.3/242/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

BLAKENEY INVESTORS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.637.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 juin 2004.

H. Hellinckx.

(053268.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2004.

AAE FREIGHTCAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 95.737.

En date du 5 mars 2004, AAE AHAUS ALSTÄTTER EISENBahn CARGO AG a transféré 1 part sociale de la société AAE FREIGHTCAR, S.à r.l., vers Dr. Hans-Rudolf Staiger, demeurant au 24, Genferstrasse, CH-8027 Zürich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2004, réf. LSO-AR06926. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(053014.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

PAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 53.242.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature.

(052728.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2004.
